

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

DELIBERATION N°2020.00083

CLUB GIER DES ENTREPRISES - SUBVENTION 2020

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,

M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

03 02 042 24420770-20200214-0202000090

DATE D'APPHICACON: 25 février 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020

CLUB GIER DES ENTREPRISES - SUBVENTION 2020

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1991, à l'initiative de dirigeants implantés dans le Pays du Gier, le Club Gier Entreprises compte environ 150 adhérents. Le territoire d'origine du club est le Pays du Gier, mais son périmètre d'action s'est élargi : à l'Est Stéphanois, Saint-Etienne mais aussi l'Ouest lyonnais.

Le Club Gier Entreprises constitue un groupement multi-sectoriels avec une majorité d'industriels (50 % des adhérents), en particulier de la métallurgie et du travail des métaux, devant le secteur des services (40 % des adhérents) et du BTP (10 % des adhérents). Il représente plus de 8 500 emplois. Plus de trois quart des adhérents (77 %) sont des entreprises de moins de 50 salariés.

L'équipe de permanents de l'association compte 2 personnes. Le Club Gier Entreprises est présidé par Cedric FEBBRARO (dirigeant de la société Linamar Saint-Chamond). La structure s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- favoriser les échanges interentreprises afin de créer une dynamique de réseau,
- identifier et répondre aux besoins des entreprises en accompagnant la PME dans son développement commercial, stratégique, dans sa recherche de compétences,
- promouvoir les savoir-faire en proposant une offre globale aux donneurs d'ordre,
- participer à la valorisation du tissu économique local en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Le partenariat entre le Club Gier Entreprises et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes au Club Gier Entreprises.

Le Club Gier Entreprises contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale, et dans ce cadre, déployer deux actions collectives : la première vise la mise en place d'une formation aux métiers de la métallurgie, la seconde la transformation numérique des entreprises,
- **L'emploi** : identifier des entreprises adhérentes dans le cadre d'actions spécifiques notamment le salon Talents et Métiers organisé par STEF, transmettre des offres d'emploi connues, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois et mettre en place des actions autour de la mobilité des salariés.

- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : participer à des formations dans le cadre de programmes spécifiques, organiser des conférences pour sensibiliser et mobiliser les adhérents sur cette thématique et sensibiliser aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 gérer et suivre le projet de Crèche inter-entreprises.
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation.
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole.
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser le mécénat de compétences (Probono) auprès des adhérents ainsi que de l'action ESSPRESSO - action regroupant des acheteurs (entreprises classiques et collectivités) et des fournisseurs (de l'ESS).
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de salons professionnels.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le composent. Afin de démultiplier cet objectif, Le Club Gier Entreprises cherchera aussi souvent que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

Tenant compte du contexte financier et budgétaire des collectivités territoriales, Saint-Etienne Métropole propose, en cohérence avec son projet de la Métropole, une intervention financière à hauteur de **26 220 €** en faveur du Club Gier Entreprises.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à Club Gier Entreprises d'un montant global de 26 220 € pour l'année 2020,**
- **approuve la convention correspondante à intervenir pour l'année 2020,**
- **d'autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisantes de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU